



Charte des Bénévoles de l'Organisation Rythm and Bœuf

Préambule :

En tant que bénévole de l'organisation Rythm and Bœuf, je m'engage à contribuer activement à la réussite de notre événement annuel dans un esprit de convivialité, de respect mutuel et de collaboration. Cette charte définit les valeurs et les principes qui guident notre action collective.

Article 1 : Engagement et Disponibilité

- Je m'engage à donner de mon temps et de mon énergie de manière volontaire et enthousiaste, en fonction de mes disponibilités et des besoins de l'organisation.
- Je m'efforcerai d'être présent et ponctuel lors des réunions de préparation et le jour de l'événement, conformément aux engagements que j'aurai pris.
- En cas d'empêchement, je m'engage à prévenir l'équipe d'organisation dans les meilleurs délais.

Article 2 : Esprit d'Équipe et Collaboration

- Je m'engage à travailler en équipe, en partageant mes compétences et en étant à l'écoute des autres bénévoles et des responsables.
- Je favoriserai une communication ouverte et constructive, en exprimant mes idées et mes préoccupations dans le respect de chacun.
- Je serai solidaire des autres bénévoles et je m'entraiderai en cas de besoin.

Article 3 : Respect et Convivialité

- Je m'engage à traiter tous les participants, les prestataires, les sponsors et les autres bénévoles avec respect et courtoisie, sans discrimination aucune.
- Je contribuerai à créer une atmosphère conviviale et festive, en étant accueillant et souriant.
- Je veillerai à mon comportement et à mon langage, en évitant tout propos ou action qui pourrait nuire à l'ambiance de l'événement ou à l'image de l'organisation.

Article 4 : Responsabilité et Sécurité

- J'exercerai les tâches qui me seront confiées avec sérieux et responsabilité, en suivant les consignes et les procédures établies.
- Je veillerai à la sécurité des participants et des autres bénévoles, en signalant tout problème ou situation à risque.
- Je m'engage à respecter les règles de sécurité et les consignes données par les responsables.

Article 5 : Image de l'Organisation

- Je suis conscient(e) que mon comportement, y compris en dehors de l'événement, peut avoir un impact sur l'image de l'organisation Rythm and Bœuf.
- Je m'engage à véhiculer une image positive de l'association et de ses valeurs.

Article 6 : Adhésion à la Charte

- En participant en tant que bénévole, je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et j'en accepte pleinement les termes.
- Je m'engage à respecter l'esprit et les principes de cette charte tout au long de mon engagement au sein de l'organisation Rythm and Bœuf.